

**AVENANT FINANCIER AU CONTRAT DE SCOLARISATION ANNÉE 2016 – 2017**  
**Attention : les prix sont susceptibles d'être modifiés en application des dispositions législatives et réglementaires qui pourraient intervenir au cours de l'année scolaire**

➔ **Quel que soit le régime choisi : paiement possible par mois, par trimestre ou par an.** ➔  
Le relevé de frais est établi pour l'année et édité courant octobre 2016. Vous devez envoyer vos règlements spontanément.

SCOLARITE	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ Contribution des familles : 459 € + cotisations obligatoires et fournitures : 153 €	<b>61,20 €</b>	<b>204 €</b>	<b>612 €</b>
☛ Participation financière aux frais inhérents aux sorties et/ou aux activités diverses de la classe	<b>10 €</b>	<b>33,40 €</b>	<b>100 €</b>

**REDUCTIONS :**

- A partir du 2<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **91 €** sera appliquée sur la contribution annuelle du 2<sup>ème</sup> enfant.
- A partir du 3<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **229 €** sera appliquée sur la contribution annuelle du 3<sup>ème</sup> enfant.
- A partir du 4<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **459 €** sur la contribution annuelle du 4<sup>ème</sup> enfant et des suivants.

<b>Arrhes</b> : versées avec la remise du dossier complet d'inscription (encaissement immédiat) ou de réinscription (encaissement en juin) et déduites de la facture annuelle. Remboursées si désistement pour cas de force majeure validé par la direction.	<b>110 €</b>
<b>Frais de dossier</b> : versés pour les nouvelles inscriptions uniquement avec la remise du dossier complet d'inscription (encaissement immédiat), non déduits sur la facture et non remboursés.	<b>45 €</b>

DEMI-PENSION	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ Demi-pension 4 Jours /semaine	<b>80,40 €</b>	<b>268 €</b>	<b>804 €</b>
☛ Demi-pension 3 Jours /semaine	<b>60,30 €</b>	<b>201 €</b>	<b>603 €</b>
☛ Demi-pension 2 Jours /semaine	<b>40,20 €</b>	<b>134 €</b>	<b>402 €</b>

**Le choix de la demi-pension est effectué pour l'année scolaire et peut être modifié jusqu'au 09 septembre par demande écrite au chef d'établissement.**

- ☛ **Pour les externes**, possibilité de déjeuner ponctuellement et bénéficier des activités proposées,  
**Prix d'un repas à l'unité** : ..... **7 €**
- Cas particulier des élèves qui déjeunent au self mais qui amènent leur repas dans le cadre d'un protocole alimentaire médical - coût d'admission par repas : ..... **2,50 €**

GARDERIE SURVEILLÉE	A l'unité	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ <b>de 17h à 18h</b> les lundi – mardi – jeudi soir comprenant le goûter.	<b>3,50 €</b>	<b>28 €</b>	<b>93,40 €</b>	<b>280 €</b>

➔ **COTISATION A.P.E.L.** : la cotisation annuelle à l'association des parents d'élève de **21 euros** sera rajoutée au montant de votre facture annuelle **sauf demande écrite de non adhésion avant le 09 septembre** (cf. verso).

➔ **ABONNEMENT A LA REVUE « LASALLIEN INTERNATIONAL »** : le montant annuel de l'abonnement est de **9,50 euros**, il sera rajouté au montant de votre facture annuelle **sauf refus écrit de votre part avant le 09 septembre**. (cf. verso)

**AVENANT FINANCIER AU CONTRAT DE SCOLARISATION ANNÉE 2016 – 2017**  
**Attention : les prix sont susceptibles d'être modifiés en application des dispositions législatives et réglementaires qui pourraient intervenir au cours de l'année scolaire**

➔ **Quel que soit le régime choisi : paiement possible par mois, par trimestre ou par an.** ➔  
Le relevé de frais est établi pour l'année et édité courant octobre 2016. Vous devez envoyer vos règlements spontanément.

SCOLARITE	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ Contribution des familles : 459 € + cotisations obligatoires et fournitures : 153 €	<b>61,20 €</b>	<b>204 €</b>	<b>612 €</b>
☛ Participation financière aux frais inhérents aux sorties et/ou aux activités diverses de la classe	<b>7 €</b>	<b>23,40 €</b>	<b>70 €</b>

**REDUCTIONS :**

- A partir du 2<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **91 €** sera appliquée sur la contribution annuelle du 2<sup>ème</sup> enfant.
- A partir du 3<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **229 €** sera appliquée sur la contribution annuelle du 3<sup>ème</sup> enfant.
- A partir du 4<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **459 €** sur la contribution annuelle du 4<sup>ème</sup> enfant et des suivants.

<b>Arrhes</b> : versées avec la remise du dossier complet d'inscription (encaissement immédiat) ou de réinscription (encaissement en juin) et déduites de la facture annuelle. Remboursées si désistement pour cas de force majeure validé par la direction.	<b>110 €</b>
<b>Frais de dossier</b> : versés pour les nouvelles inscriptions uniquement avec la remise du dossier complet d'inscription (encaissement immédiat), non déduits sur la facture et non remboursés.	<b>45 €</b>

DEMI-PENSION	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ Demi-pension 4 Jours /semaine	<b>80,40 €</b>	<b>268 €</b>	<b>804 €</b>
☛ Demi-pension 3 Jours /semaine	<b>60,30 €</b>	<b>201 €</b>	<b>603 €</b>
☛ Demi-pension 2 Jours /semaine	<b>40,20 €</b>	<b>134 €</b>	<b>402 €</b>

**Le choix de la demi-pension est effectué pour l'année scolaire et peut être modifié jusqu'au 09 septembre par demande écrite au chef d'établissement.**

- ☛ **Pour les externes**, possibilité de déjeuner ponctuellement et bénéficier des activités proposées,  
**Prix d'un repas à l'unité** : ..... **7 €**
- Cas particulier des élèves qui déjeunent au self mais qui amènent leur repas dans le cadre d'un protocole alimentaire médical - coût d'admission par repas : ..... **2,50 €**

GARDERIE SURVEILLÉE	A l'unité	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ <b>de 17h à 18h</b> les lundi – mardi – jeudi - vendredi soir comprenant le goûter.	<b>3,50 €</b>	<b>28 €</b>	<b>93,40 €</b>	<b>280 €</b>

➔ **COTISATION A.P.E.L.** : la cotisation annuelle à l'association des parents d'élève de **21 euros** sera rajoutée au montant de votre facture annuelle **sauf demande écrite de non adhésion avant le 09 septembre** (cf. verso).

➔ **ABONNEMENT A LA REVUE « LASALLIEN INTERNATIONAL »** : le montant annuel de l'abonnement est de **9,50 euros**, il sera rajouté au montant de votre facture annuelle **sauf refus écrit de votre part avant le 09 septembre**. (cf. verso)

**AVENANT FINANCIER AU CONTRAT DE SCOLARISATION ANNÉE 2016 – 2017**  
**Attention : les prix sont susceptibles d'être modifiés en application des dispositions législatives et réglementaires qui pourraient intervenir au cours de l'année scolaire**

➔ Quel que soit le régime choisi : paiement possible par mois, par trimestre ou par an. ⬅  
 Le relevé de frais est établi pour l'année et édité courant octobre 2016. Vous devez envoyer vos règlements spontanément.

SCOLARITE	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ Contribution des familles : 539 € + cotisations obligatoires et fournitures : 169 €	<b>70,80 €</b>	<b>236 €</b>	<b>708 €</b>
☛ Participation financière frais inhérents aux sorties et/ou aux activités diverses de la classe	<b>10 €</b>	<b>33,40 €</b>	<b>100 €</b>

**REDUCTIONS :**

- A partir du 2<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **107 €** sera appliquée sur la contribution annuelle du 2<sup>ème</sup> enfant.
- A partir du 3<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **269 €** sera appliquée sur la contribution annuelle du 3<sup>ème</sup> enfant.
- A partir du 4<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **539 €** sur la contribution annuelle du 4<sup>ème</sup> enfant et des suivants.

<b>Arrhes</b> : versées avec la remise du dossier complet d'inscription (encaissement immédiat) ou de réinscription (encaissement en juin) et déduites de la facture annuelle. Remboursées si désistement pour cas de force majeure validé par la direction.	<b>110 €</b>
<b>Frais de dossier</b> : versés pour les nouvelles inscriptions uniquement avec la remise du dossier complet d'inscription (encaissement immédiat), non déduits sur la facture et non remboursés.	<b>45 €</b>

DEMI-PENSION	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ Demi-pension 4 Jours /semaine	<b>81,60 €</b>	<b>272 €</b>	<b>816 €</b>
☛ Demi-pension 3 Jours /semaine	<b>61,20 €</b>	<b>204 €</b>	<b>612 €</b>
☛ Demi-pension 2 Jours /semaine	<b>40,80 €</b>	<b>136 €</b>	<b>408 €</b>

**Le choix de la demi-pension est effectué pour l'année scolaire et peut être modifié jusqu'au 09 septembre par demande écrite au chef d'établissement.**

- ☛ **Pour les externes**, possibilité de déjeuner ponctuellement et bénéficier des activités proposées,  
**Prix d'un repas à l'unité** : ..... **7 €**
  - Cas particulier des élèves qui déjeunent au self mais qui amènent leur repas dans le cadre d'un protocole alimentaire médical - coût d'admission par repas : ..... **2,50 €**

ETUDE SURVEILLÉE	A l'unité	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ <b>de 17h à 18h</b> les lundi – mardi – jeudi soir comprenant le goûter.	<b>3,50 €</b>	<b>28 €</b>	<b>93,40 €</b>	<b>280 €</b>

➔ **COTISATION A.P.E.L.** : la cotisation annuelle à l'association des parents d'élève de **21 euros** sera rajoutée au montant de votre facture annuelle **sauf demande écrite de non adhésion avant le 09 septembre** (cf. verso).

➔ **ABONNEMENT A LA REVUE « LASALLIEN INTERNATIONAL »** : le montant annuel de l'abonnement est de **9,50 euros**, il sera rajouté au montant de votre facture annuelle **sauf refus écrit de votre part avant le 09 septembre**. (cf. verso)

**AVENANT FINANCIER AU CONTRAT DE SCOLARISATION ANNÉE 2016 – 2017**  
**Attention : les prix sont susceptibles d'être modifiés en application des dispositions législatives et réglementaires qui pourraient intervenir au cours de l'année scolaire**

➔ Quel que soit le régime choisi : paiement possible par mois, par trimestre ou par an. ⬅  
 Le relevé de frais est établi pour l'année et édité courant octobre 2016. Vous devez envoyer vos règlements spontanément.

SCOLARITE	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ Contribution des familles : 539 € + cotisations obligatoires et fournitures : 169 €	<b>70,80 €</b>	<b>236 €</b>	<b>708 €</b>
☛ Participation financière frais inhérents aux sorties et/ou aux activités diverses de la classe	<b>7 €</b>	<b>23,40 €</b>	<b>70 €</b>

**REDUCTIONS :**

- A partir du 2<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **107 €** sera appliquée sur la contribution annuelle du 2<sup>ème</sup> enfant.
- A partir du 3<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **269 €** sera appliquée sur la contribution annuelle du 3<sup>ème</sup> enfant.
- A partir du 4<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **539 €** sur la contribution annuelle du 4<sup>ème</sup> enfant et des suivants.

<b>Arrhes</b> : versées avec la remise du dossier complet d'inscription (encaissement immédiat) ou de réinscription (encaissement en juin) et déduites de la facture annuelle. Remboursées si désistement pour cas de force majeure validé par la direction.	<b>110 €</b>
<b>Frais de dossier</b> : versés pour les nouvelles inscriptions uniquement avec la remise du dossier complet d'inscription (encaissement immédiat), non déduits sur la facture et non remboursés.	<b>45 €</b>

DEMI-PENSION	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ Demi-pension 4 Jours /semaine	<b>81,60 €</b>	<b>272 €</b>	<b>816 €</b>
☛ Demi-pension 3 Jours /semaine	<b>61,20 €</b>	<b>204 €</b>	<b>612 €</b>
☛ Demi-pension 2 Jours /semaine	<b>40,80 €</b>	<b>136 €</b>	<b>408 €</b>

**Le choix de la demi-pension est effectué pour l'année scolaire et peut être modifié jusqu'au 11 septembre par demande écrite au chef d'établissement.**

- ☛ **Pour les externes**, possibilité de déjeuner ponctuellement et bénéficier des activités proposées,  
**Prix d'un repas à l'unité** : ..... **7 €**
  - Cas particulier des élèves qui déjeunent au self mais qui amènent leur repas dans le cadre d'un protocole alimentaire médical - coût d'admission par repas : ..... **2,50 €**

ETUDE SURVEILLÉE	A l'unité	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ <b>de 17h à 18h</b> les lundi – mardi – jeudi – vendredi soir comprenant le goûter.	<b>3.50 €</b>	<b>28 €</b>	<b>93,40 €</b>	<b>280 €</b>

➔ **COTISATION A.P.E.L.** : la cotisation annuelle à l'association des parents d'élève de **21 euros** sera rajoutée au montant de votre facture annuelle **sauf demande écrite de non adhésion avant le 09 septembre** (cf. verso).

➔ **ABONNEMENT A LA REVUE « LASALLIEN INTERNATIONAL »** : le montant annuel de l'abonnement est de **9,50 euros**, il sera rajouté au montant de votre facture annuelle **sauf refus écrit de votre part avant le 09 septembre**. (cf. verso)

**AVENANT FINANCIER AU CONTRAT DE SCOLARISATION ANNÉE 2016 – 2017**  
**Attention : les prix sont susceptibles d’être modifiés en application des dispositions législatives et règlementaires qui pourraient intervenir au cours de l’année scolaire**

➔ **Quel que soit le régime choisi : paiement possible par mois, par trimestre ou par an.** ➔  
Le relevé de frais est établi pour l’année et édité courant octobre 2016. Vous devez envoyer vos règlements spontanément.

SCOLARITE	Par mois (d’août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ Contribution des familles : 707 € + cotisations obligatoires et fournitures : 211 €	<b>91,80 €</b>	<b>306 €</b>	<b>918 €</b>
☛ Participation financière aux frais inhérents aux sorties et/ou aux activités diverses de la classe	<b>12 € à 15 €</b>	<b>40 € à 50 €</b>	<b>120 € à 150 €</b>

**REDUCTIONS :**

- A partir du 2<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **141 €** sera appliquée sur la contribution annuelle du 2<sup>ème</sup> enfant.
- A partir du 3<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **353 €** sera appliquée sur la contribution annuelle du 3<sup>ème</sup> enfant.
- A partir du 4<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **707 €** sur la contribution annuelle du 4<sup>ème</sup> enfant et des suivants.

<b>Arrhes</b> : versées avec la remise du dossier complet d’inscription (encaissement immédiat) ou de réinscription (encaissement en juin) et déduites de la facture annuelle. Remboursées si désistement pour cas de force majeure validé par la direction.	<b>130 €</b>
<b>Frais de dossier</b> : versés pour les nouvelles inscriptions uniquement avec la remise du dossier complet d’inscription (encaissement immédiat), non déduits sur la facture et non remboursés.	<b>65 €</b>

DEMI-PENSION	Par mois (d’août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ Demi-pension 4 Jours /semaine	<b>85,80 €</b>	<b>286 €</b>	<b>858 €</b>
☛ Demi-pension 3 Jours /semaine	<b>64,50 €</b>	<b>215 €</b>	<b>645 €</b>
☛ Demi-pension 2 Jours /semaine	<b>42,90 €</b>	<b>143 €</b>	<b>429 €</b>

**Le choix de la demi-pension est effectué pour l’année scolaire et peut être modifié jusqu’au 09 septembre par demande écrite au chef d’établissement.**

- ☛ **Pour les externes**, possibilité de déjeuner ponctuellement et bénéficier des activités proposées,  
**Prix d’un repas à l’unité** : ..... **7 €**
- Cas particulier des élèves qui déjeunent au self mais qui amènent leur repas dans le cadre d’un protocole alimentaire médical - coût d’admission par repas : ..... **2,50 €**

ETUDE SURVEILLÉE	A l’unité	Par mois (d’août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ <b>de 17h15 à 18h15</b> les lundi – mardi – jeudi soir comprenant le goûter.	<b>3.50 €</b>	<b>28 €</b>	<b>93,40 €</b>	<b>280 €</b>

➔ **COTISATION A.P.E.L.** : la cotisation annuelle à l’association des parents d’élève de **21 euros** sera rajoutée au montant de votre facture annuelle **sauf demande écrite de non adhésion avant le 9 septembre** (cf. verso).

➔ **ABONNEMENT A LA REVUE « LASALLIEN INTERNATIONAL »** : le montant annuel de l’abonnement est de **9,50 euros**, il sera rajouté au montant de votre facture annuelle **sauf refus écrit de votre part avant le 9 septembre**. (cf. verso)

**AVENANT FINANCIER AU CONTRAT DE SCOLARISATION ANNÉE 2016 – 2017**  
**Attention : les prix sont susceptibles d'être modifiés en application des dispositions législatives et réglementaires qui pourraient intervenir au cours de l'année scolaire**

➔ **Quel que soit le régime choisi : paiement possible par mois, par trimestre ou par an.** ←  
Le relevé de frais est établi pour l'année et édité courant octobre 2016. Vous devez envoyer vos règlements spontanément.

SCOLARITE	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ Contribution des familles : 707 € + cotisations obligatoires et fournitures : 211 €	<b>91,80 €</b>	<b>306 €</b>	<b>918 €</b>
☛ Participation financière aux frais inhérents aux sorties et/ou aux activités diverses de la classe	<b>12 € à 15 €</b>	<b>40 € à 50 €</b>	<b>120 € à 150 €</b>

**REDUCTIONS :**

- A partir du 2<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **141 €** sera appliquée sur la contribution annuelle du 2<sup>ème</sup> enfant.
- A partir du 3<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **353 €** sera appliquée sur la contribution annuelle du 3<sup>ème</sup> enfant.
- A partir du 4<sup>ème</sup> enfant : une réduction de **707 €** sur la contribution annuelle du 4<sup>ème</sup> enfant et des suivants.

<b>Arrhes</b> : versées avec la remise du dossier complet d'inscription (encaissement immédiat) ou de réinscription (encaissement en juin) et déduites de la facture annuelle. Remboursées si désistement pour cas de force majeure validé par la direction.	<b>130 €</b>
<b>Frais de dossier</b> : versés pour les nouvelles inscriptions uniquement avec la remise du dossier complet d'inscription (encaissement immédiat), non déduits sur la facture et non remboursés.	<b>65 €</b>

DEMI-PENSION	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ Demi-pension 4 Jours /semaine	<b>85,80 €</b>	<b>286 €</b>	<b>858 €</b>
☛ Demi-pension 3 Jours /semaine	<b>64,50 €</b>	<b>215 €</b>	<b>645 €</b>
☛ Demi-pension 2 Jours /semaine	<b>42,90 €</b>	<b>143 €</b>	<b>429 €</b>

**Le choix de la demi-pension est effectué pour l'année scolaire et peut être modifié jusqu'au 09 septembre par demande écrite au chef d'établissement.**

- ☛ **Pour les externes**, possibilité de déjeuner ponctuellement et bénéficier des activités proposées,  
**Prix d'un repas à l'unité** : ..... **7 €**
  - Cas particulier des élèves qui déjeunent au self mais qui amènent leur repas dans le cadre d'un protocole alimentaire médical - coût d'admission par repas : ..... **2,50 €**

ETUDE SURVEILLÉE	A l'unité	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ <b>de 17h15 à 18h15</b> les lundi – mardi – jeudi soir comprenant le goûter.	<b>3,50 €</b>	<b>28 €</b>	<b>93,40 €</b>	<b>280 €</b>

➔ **COTISATION A.P.E.L.** : la cotisation annuelle à l'association des parents d'élève de **21 euros** sera rajoutée au montant de votre facture annuelle **sauf demande écrite de non adhésion avant le 09 septembre** (cf. verso).

➔ **ABONNEMENT A LA REVUE « LASALLIEN INTERNATIONAL »** : le montant annuel de l'abonnement est de **9,50 euros**, il sera rajouté au montant de votre facture annuelle **sauf refus écrit de votre part avant le 09 septembre**. (cf. verso)

**AVENANT FINANCIER AU CONTRAT DE SCOLARISATION ANNÉE 2016 – 2017.**  
**Attention : les prix sont susceptibles d'être modifiés en application des dispositions législatives et réglementaires qui pourraient intervenir au cours de l'année scolaire.**

➔ **Quel que soit le régime choisi : paiement possible par mois, par trimestre ou par an.** ➔  
Le relevé de frais est établi pour l'année et courant octobre 2016. Vous devez envoyer vos règlements spontanément.

SCOLARITE	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ Contribution des familles : 840 € + cotisations obligatoires et fournitures : 222 €	<b>106,20 €</b>	<b>354 €</b>	<b>1 062 €</b>
☛ Semaine d'intégration <u>OU</u> BIA pour les classes de 2 <sup>nde</sup> (sauf passerelle)	<b>18,50 € à 38 €</b>	<b>61,70 € à 126,70 €</b>	<b>185 € à 380 €</b>
☛ budget classe (sauf 2 <sup>nde</sup> ) pour activités et sorties diverses (ou voyages)	<b>5 € à 25 €</b>	<b>16,70 € à 83,40 €</b>	<b>50 € à 250 €</b>

**REDUCTIONS :**

- A partir du 2<sup>ème</sup> enfant :** une réduction de **168 €** sera appliquée sur la contribution annuelle du 2<sup>ème</sup> enfant.
- A partir du 3<sup>ème</sup> enfant :** une réduction de **420 €** sera appliquée sur la contribution annuelle du 3<sup>ème</sup> enfant.
- A partir du 4<sup>ème</sup> enfant :** une réduction de **840 €** sur la contribution annuelle du 4<sup>ème</sup> enfant et des suivants

<b>Arrhes :</b> versées avec la remise du dossier complet d'inscription (encaissement immédiat) ou de réinscription (encaissement en juin) et déduites de la facture annuelle. Remboursées si désistement pour cas de force majeure validé par la direction.	<b>210 €</b>
<b>Frais de dossier :</b> versés pour les nouvelles inscriptions uniquement avec la remise du dossier complet d'inscription (encaissement immédiat), non déduits sur la facture et non remboursés.	<b>65 €</b>

DEMI-PENSION	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ Demi-pension 5 Jours /semaine	<b>96,90 €</b>	<b>323 €</b>	<b>969 €</b>
☛ Demi-pension 4 Jours /semaine	<b>85,80 €</b>	<b>286 €</b>	<b>858 €</b>
☛ Demi-pension 3 Jours /semaine	<b>64,50 €</b>	<b>215 €</b>	<b>645 €</b>
☛ Demi-pension 2 jours /semaine	<b>42,90 €</b>	<b>143 €</b>	<b>429 €</b>

**Le choix de la demi-pension est effectué pour l'année scolaire et peut être modifié jusqu'au 09 septembre par demande écrite au chef d'établissement.**

- ☛ **Pour les externes,** possibilité de déjeuner ponctuellement et bénéficier des activités proposées,  
**Prix d'un repas à l'unité :** ..... **7 €**
  - Cas particulier des élèves qui déjeunent au self mais qui amènent leur repas dans le cadre d'un protocole alimentaire médical - coût d'admission par repas : ..... **2,50 €**

PENSION	Par mois (d'août à mai)	Par trimestre (septembre- décembre- mars)	Par an
☛ Hébergement et pension complète 5 jours/semaine	<b>410,40 €</b>	<b>1368 €</b>	<b>4 104 €</b>

➔ **COTISATION A.P.E.L. :** la cotisation annuelle à l'association des parents d'élève de **21 euros** sera rajoutée au montant de votre facture annuelle **sauf demande écrite de non adhésion avant le 09 septembre** (cf. verso).

➔ **ABONNEMENT A LA REVUE « LASALLIEN INTERNATIONAL » :** le montant annuel de l'abonnement est de **9,50 euros**, il sera rajouté au montant de votre facture annuelle **sauf refus écrit de votre part avant le 09 septembre**. (cf. verso)